



Communiqué de presse de la Municipalité

Le Collectif des Maires anti-pesticide reçu au Conseil d'État

Malakoff, le 7 février 2020 - Le 27 décembre 2019, l'État a pris un décret fixant une distance minimum d'épandage des pesticides pour les usages non agricoles à 5m des zones d'habitations !

Face à cette décision inacceptable au regard de la dangerosité de ces produits, le Collectif des Maires anti-pesticides a déposé un recours devant le Conseil d'État pour le faire annuler.

Nous sommes convoqués au Conseil d'État, avec toutes les villes engagées, lundi 10 février à 10h pour le jugement en référé.

Soyons nombreuses et nombreux, associations et Malakoffiot.e.s, à nous rendre devant le Conseil d'État au 1 place du Palais Royal - 75001, pour montrer notre détermination sans faille à défendre l'environnement et la santé des citoyen.ne.s.

► Voir le [communiqué de presse du collectif des maires anti-pesticides](#)

Contact presse : Fanny SIZORN, directrice de cabinet, 01 47 46 75 16

Site de la ville de Malakoff : malakoff.fr

Réseaux sociaux : @villedemalakoff

